

**CONTRAT DE LOCATION 2017
DE MOBIL-HOME OU CHALET**

ENTRE, d'une part, le PROPRIETAIRE :

Yannick ZOIA – Camping la Peirière – route de Paziols – 11350 TUCHAN
Tél. : 04 68 45 46 50 – Fax : 04 68 45 03 39
E-mail : lapeiriere@lapeirierel.com
Le site : www.lapeiriere.com
N° siret : 75045163500015

ET d'autre part, le LOCATAIRE :

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Portable : _____
Fax : _____
E-mail : _____

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

1 – Le présent contrat est conclu pour

Une durée de location du locatif du _____ au _____

Un montant total du séjour de _____ Euros

2 – Le locataire s'engage à :

- Régler un acompte de 30% dans les 10 jours suivant la réservation. En cas d'annulation par le locataire, l'acompte n'est pas remboursé.
- Régler le solde de 70% le jour de l'arrivée
- Verser une caution de 300 Euros par locatif le jour de l'arrivée. Cela sera restitué par le propriétaire le jour du départ si aucun dégât n'a été constaté.
- Respecter le règlement intérieur de la Peiriere
- Effectuer le nettoyage et la remise en état du locatif avant le départ. En cas de non respect de cette clause, le propriétaire facturera 100 Euros en supplément au locataire lors du départ.(par mobil)
- Ne pas fumer dans les locaux
- Éteindre les lumières, cafetière, gaz en sortant.
- Œuvrer à économiser l'eau et l'électricité.

**CONTRAT DE LOCATION 2017
DE MOBIL-HOME OU CHALET**

ENTRE, d'une part, le PROPRIETAIRE :

Yannick ZOIA – Camping la Peirière – route de Paziols – 11350 TUCHAN
Tél. : 04 68 45 46 50 – Fax : 04 68 45 03 39
E-mail : lapeiriere@lapeiriere.com
Le site : www.lapeiriere.com
N° siret : 75045163500015

ET d'autre part, le LOCATAIRE :

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Portable : _____
Fax : _____
E-mail : _____

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

1 – Le présent contrat est conclu pour

Une durée de location du locatif du _____ au _____

Un montant total du séjour de _____ Euros

2 – Le locataire s'engage à :

- Régler un acompte de 30% dans les 10 jours suivant la réservation. En cas d'annulation par le locataire, l'acompte n'est pas remboursé.
- Régler le solde de 70% le jour de l'arrivée
- Verser une caution de 300 Euros par mobil-home le jour de l'arrivée. Cela sera restitué par le propriétaire le jour du départ si aucun dégât n'a été constaté.
- Respecter le règlement intérieur de la Peiriere
- Effectuer le nettoyage et la remise en état du locatif avant le départ. En cas de non respect de cette clause, le propriétaire facturera 100 Euros en supplément au locataire lors du départ.(par mobil)
- Ne pas fumer dans les locaux.
- Eteindre les lumières, cafetière, gaz en sortant.

- Utiliser des produits non nocifs pour fosses septiques. (exemple: eaux de javel...)
 - A renoncer à tous recours au propriétaire concernant tout sinistre incendie, dégât des eaux et catastrophes naturelles (il est conseillé au locataire de souscrire ou détenir une assurance couvrant ces risques).
- 3** – Les paiements se feront en Euros, par chèque bancaire, virement ou espèces, cartes bancaires, chèques vacances, sans frais pour le propriétaire.
- 4** – En cas de retard de paiement de l'acompte, le propriétaire pourra louer le locatif à un autre client.

5 –Le locatif loué comprend l'hébergement maximum de 6 personnes ainsi que l'emplacement pour une voiture. Les couvertures sont fournies. En revanche, le locataire doit prévoir la fourniture des draps et taies d'oreillers.

6 – En juillet et en août, les séjours s'effectuent du samedi au samedi. L'heure d'arrivée du locataire est fixée le samedi, entre 16 heures et 20 heures. Le départ du locataire devra s'effectuer le samedi à 10 heures. Un état des lieux sera fait entre le locataire et le propriétaire à l'arrivée ainsi qu'au départ du locataire.

7 – Les animaux domestiques sont admis à l'intérieur du locatif (sous réserve).

8 – L'eau, le gaz et l'électricité sont compris dans le prix de la location.

9 – La réservation ne sera prise en compte que lorsque le propriétaire sera en possession du chèque d'acompte ainsi que du contrat de location dûment signé par le locataire. Un exemplaire du présent contrat signé par les deux parties sera transmis au locataire par le propriétaire.

Fait en deux exemplaires, le

Signature du locataire

(Précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »)

Signature du propriétaire

M Zoia yannick

- Utiliser des produits non nocifs pour fosses septiques. (exemple: eaux de javel...)
 - A renoncer à tous recours au propriétaire concernant tout sinistre incendie, dégât des eaux et catastrophes naturelles (il est conseillé au locataire de souscrire ou détenir une assurance couvrant ces risques).
- 3** – Les paiements se feront en Euros, par chèque bancaire, virement ou espèces, carte bancaire, chèques vacances, sans frais pour le propriétaire.
- 4** – En cas de retard de paiement de l'acompte, le propriétaire pourra louer le locatif à un autre client.

5 –Le locatif loué comprend l'hébergement maximum de 6 personnes ainsi que l'emplacement pour une voiture. Les couvertures sont fournies. En revanche, le locataire doit prévoir la fourniture des draps et taies d'oreillers.

6 – En juillet et en août, les séjours s'effectuent du samedi au samedi. L'heure d'arrivée du locataire est fixée le samedi, entre 16 heures et 20 heures. Le départ du locataire devra s'effectuer le samedi à 10 heures. Un état des lieux sera fait entre le locataire et le propriétaire à l'arrivée ainsi qu'au départ du locataire.

7 – Les animaux domestiques sont admis à l'intérieur du locatif (sous réserve).

8 – L'eau, le gaz et l'électricité sont compris dans le prix de la location.

9 – La réservation ne sera prise en compte que lorsque le propriétaire sera en possession du chèque d'acompte ainsi que du contrat de location dûment signé par le locataire. Un exemplaire du présent contrat signé par les deux parties sera transmis au locataire par le propriétaire.

Fait en deux exemplaires, le

Signature du locataire

(Précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »)

Signature du propriétaire

M Zoia Yannick